



## Annexe 6 : Lettre d'engagement du collège de l'Administration Publique



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE  
LA RELANCE

**LETTRE D'ENGAGEMENT**

Nous soussignés, **Membres du Collège représentant l'Administration publique du Groupe Multipartite**, reconnaissons par la présente, avoir souscrit librement au processus en cours visant à l'adhésion de notre pays le Gabon à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).


Ainsi, nous nous engageons à œuvrer pour que l'Administration publique mette à la disposition de l'ITIE Gabon des moyens adéquats, dans le cadre des procédures nationales en vigueur, non seulement pour l'installation du groupe d'intérêt et le financement des actions liées à l'adhésion du pays à l'ITIE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2021 – 2023.

C'est pourquoi la loi de finances rectificative 2021 a prévu une dotation de **250 millions de FCFA** pour appuyer l'engagement de l'Etat à adhérer à nouveau à l'ITIE d'ici fin 2021. Il s'agit d'un financement pour les six (6) derniers mois de l'année 2021. Pour 2022, un plaidoyer auprès des Ministres financiers sera engagé en vue de doubler au moins la dotation obtenue pour 2021.

De même, un local de travail a été affecté à l'ITIE Gabon ; des efforts dans son équipement en mobiliers de bureau sont d'ailleurs à l'étude en vue de son installation dans ses propres locaux.

Par ailleurs, le Collège représentant l'Administration publique s'engage également à plaider pour la divulgation des conventions minières, des contrats pétroliers et gaziers et même à les publier quand ils seront à sa disposition. Il en va de même des informations sur la production, les exportations, les flux des revenus revenant à l'Etat, en lien avec les industries extractives.

La détermination de l'Etat, pour le retour du Gabon à l'ITIE portée par notre Collège, se manifeste enfin par l'octroi d'une autonomie de gestion administrative et financière à l'ITIE Gabon. Celle-ci se traduira par la capacité de l'ITIE Gabon à s'auto-administrer, à exécuter son budget et à gérer son patrimoine librement, dans le cadre des procédures prévues par les lois et règlements en vigueur.

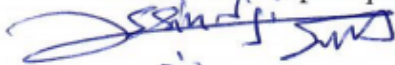


Eu égard à tout ce qui précède, nous marquons notre accord pour le dépôt du dossier de candidature pour lequel le Collège représentant l'Administration publique a effectivement et pleinement contribué à constituer.

Fait à Libreville, le 10/08/2021

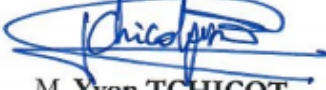
**Pour :**

1. La Présidence de la République



M. Elvis OSSINDJI

2. La Primature



M. Yvon TCHICOT

3. Le Ministère de l'Economie et de la Relance

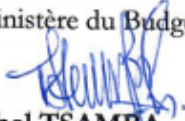
M. Francis LENDJOUNGOU

4. Le Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines

M. Edgar MBINA KOMBILA

M. Didier REVANDINE

5. Le Ministère du Budget et des Comptes Publics



M. Michel TSAMBA

6. Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption



Mme. Frédérique EYANG BEYEME

7. Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, et de l'Industrie



M. Styve ABESSOLO